

Brocante Solidaire

Dimanche 27 septembre — de 7h à 18h — Place de la Victoire, Gien



Bulletin d'inscription — Exposant Brocante

Nom / Raison sociale : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Type d'articles vendus : _____

Emplacement souhaité

Mètres linéaires désirés : _____ ml × 2,50 € = _____ €

Matériel

Chaque exposant doit apporter son propre matériel (table, présentoir, etc.). Aucune table ne peut être fournie par l'organisation.

Récapitulatif

Élément	Quantité	Prix unitaire	Total
Emplacement (ml)	_____	2,50 €	_____ €
Total à régler			_____ €

Règlement sur place, le jour de la brocante — paiement en espèces de préférence.

Date : _____ Signature : _____

Bulletin à retourner au plus vite au 07 44 43 60 42.

Règlement de participation

Restauration

La vente de nourriture et de boissons (sandwichs, crêpes, pâtisseries, etc.) est exclusivement réservée à l'organisation. Les bénéfices de cette restauration sont intégralement reversés au projet Pôle Solidaire du CMG.

Les associations et exposants sont invités à ne pas proposer de vente alimentaire sur leur stand (y compris vente de gâteaux), afin de centraliser ce financement au bénéfice du projet commun.

Stands exposants

Les stands peuvent proposer la vente de tout type d'articles (objets, artisanat, vêtements, etc.), à l'exception de toute vente de nourriture ou boisson (voir ci-dessus).

Tarif emplacement : 2,50 €/mètre linéaire

Les associations humanitaires ne proposant pas de vente sur leur stand sont exonérées de participation financière.

- **Propreté** : Chaque exposant doit laisser son emplacement propre et évacuer l'ensemble de ses déchets à la fin de la journée.
- **Responsabilité des ventes** : Chaque exposant est légalement et juridiquement responsable de l'origine et de la conformité des objets mis en vente (interdiction des contrefaçons, armes, denrées non autorisées, etc.). L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige ou de contrôle des autorités.

Associations partenaires (stands de visibilité)

Chaque association partenaire dispose d'un stand dédié à la présentation de ses actions (documentation, échanges, sensibilisation).

Aucune vente de nourriture n'est autorisée sur ces stands. La restauration de la journée est gérée par l'organisation, dont les bénéfices financent le projet Pôle Solidaire.